

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

**PRESIDENCE ET COMPOSITION DU JURY DE CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA
CREATION D'UN CINEMA SUR LA VILLE DE FOUESNANT**

Le Maire de Commune de Fouesnant ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 8,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment ses articles 89 – I et III qui précisent que les membres élus de la commission d'appel d'offres font partie du jury et que lorsqu'une qualification professionnelle particulière est exigée pour participer à un concours, au moins un tiers des membres du jury doit posséder cette qualification ou une qualification équivalente,

Vu la délibération n° 8.2.2 du Conseil municipal du 4 juin 2020 relative à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres composée ainsi :

Titulaires	Suppléants
Laure CARAMARO	Liliane COQUIL
Gaëlle JOSSET	Gilles DENIEL
Laurent LE CAIN	Alain MERRIEN
Bruno MERRIEN	Hélène de KERDREL
Christian TABORET	Frédéric MARTIN

Considérant que la qualification professionnelle particulière exigée pour participer à ce concours est la suivante : architecte au sens de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture,

Considérant la nécessité d'y ajouter les personnes qui présentent un intérêt au regard de l'objet du concours,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Présidence du jury

Monsieur Roger LE GOFF, Maire de la Commune de Fouesnant, assurera la présidence de ce jury et entreprendra toute démarche nécessaire à sa mise en œuvre.

ARTICLE 2 : Composition du jury

Le jury est composé comme suit (en référence à la délibération 2.1 du 14 avril 2022) :

Membres ayant voix délibérative :

- Membres élus de la Commission d'Appel d'Offres,
- Personnalités qualifiées :

)
)

Nom, prénoms	Qualité
François BERTHE	Architecte, représentant de l'ordre national des architectes
Margaux MILHADE	Architecte, représentant le CAUE
Stéphane GALHAUT	Ingénieur représentant du SYNTEC
Lionel MARISCAL	Ingénieur représentant de l'UNTEC

- Personnalité présentant un intérêt au regard de l'objet du projet :

Nom, prénoms	Qualité
Cindy BACCON	Adjointe à la Culture

Membres ayant voix consultative :

- la/le comptable public ;
- la/le représentant.e de la DDPP
- le représentant du programmiste
- la SEMBREIZH
- les services de la Ville de Fouesnant en lien avec le dossier ou assurant l'organisation du concours

ARTICLE 3 : Application

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

FOUESNANT, le 5 décembre 2022

Le Maire,

Roger LE GOFF



Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans le délai de deux mois à compter de la présente notification.